

Résolution politique du 3e Congrès international du RDA (Bamako, 29 septembre 1957)

Légende: Le 29 septembre 1957, lors du 3e Congrès international du Rassemblement démocratique africain (RDA) à Bamako, Gabriel d'Arboussier, un des fondateurs du RDA, présente la résolution politique du Congrès du RDA. Le Congrès salue notamment la loi-cadre Defferre de 1956 comme un pas irréversible dans la marche vers l'émancipation des populations africaines.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_politique_du_3e_congres_international_du_rda_bamako_29_septembre_1957-fr-ef4b545a-fb14-433f-a4ad-424289c4bfc2.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

LA RESOLUTION POLITIQUE
présentée par M. d'ARBOUSSIER

Le Congrès du Rassemblement Démocratique Africain réuni à Bamako, berceau de sa naissance, salue la mémoire de tous les militants disparus et en particulier celle de MAMADOU KONATE dont la vie exemplaire est le symbole du dévouement à la cause de l'Afrique et de l'amitié des peuples.

Le Congrès salue les grandes victoires qui jalonnent, depuis 11 ans, la route menant vers l'émancipation politique, économique, sociale et culturelle des populations d'Afrique Noire.

Après l'étape décisive de la conquête des droits politiques et sociaux et des libertés individuelles, celle de l'autonomie constitue la base indispensable de la gestion démocratique de leurs propres affaires par les peuples d'Afrique Noire.

Le Congrès considère que la participation des élus d'Afrique Noire aux organismes souverains de la République Française a été un facteur déterminant de ces conquêtes.

Le Congrès salue la Loi-cadre comme un pas irréversible dans la marche vers l'émancipation des populations africaines.

Le Congrès considère que l'Indépendance des peuples est un droit inaliénable leur permettant de disposer des attributs de leur souveraineté selon les intérêts des masses populaires.

Mais il considère que l'interdépendance est la règle d'or de la vie des peuples et se manifeste au 20ème siècle par la constitution de grands ensembles politiques et économiques.

Le Congrès rappelle que, dès la constitution du R.D.A. en 1946, notre Mouvement avait adopté le principe d'une association librement consentie avec le peuple de France.

Après une longue lutte, il accède aujourd'hui aux responsabilités du pouvoir qui lui imposent le devoir de rechercher des solutions constructives en vue de l'épanouissement et du bien-être des populations d'Afrique Noire.

...

Le Congrès estimant que, dans ces conditions, l'appartenance de l'Afrique Noire à un grand ensemble politique et économique est facteur de puissance et d'indépendance réelle pour tous les membres de cet ensemble propose la réalisation et le renforcement d'une Communauté Franco-Africaine Démocratique et fraternelle basée sur l'Egalité.

Le Congrès donne mandat à ses groupes parlementaires de déposer dans les meilleurs délais une proposition de loi pour la constitution d'un Etat fédéral composé d'Etats autonomes avec un Gouvernement Fédéral et un Parlement Fédéral, organe suprême de l'Etat unifié.

Conscient des liens économiques, politiques et culturels indissolubles qui unissent les territoires et soucieux de préserver les destinées de la Communauté africaine, le Congrès donne mandat aux élus de déposer une proposition de loi tendant à la démocratisation des organes des exécutifs fédéraux existants.

Le Congrès soucieux de la réalisation du programme économique et social du Mouvement, engage tous hommes politiques africains assumant des responsabilités gouvernementales à examiner avec réalisme le problème essentiel des investissements. Il invite toutes ses organisations à approfondir cette question et à l'expliquer aux masses.

Le Congrès salue la rencontre historique de toutes les formations politiques africaines dont les représentants ont assisté à ses travaux et la présence, au milieu d'eux, des représentants des partis métropolitains, soucieux, comme lui, d'assurer la réalisation de la vaste communauté des peuples unissant celui de la France à ceux des territoires d'outre-mer.

Le Congrès affirme la vocation permanente du RDA d'unir toutes les forces vives du pays et enregistre avec satisfaction les propositions de rencontre en vue d'un regroupement, formulées par tous les partis politiques africains. Il donne mandat à son Comité de Coordination d'organiser cette rencontre.

Le Congrès en adoptant pour l'appartenance à un grand ensemble franco-africain, estime que tout ce qui peut affecter cet ensemble est préjudiciable à chacun de ces partis. C'est dans cet esprit que, s'agissant du conflit algérien, il lance un pressant appel au Gouvernement Français pour traiter avec les représentants authentiques

...

du peuple algérien en vue de mettre fin à cette lutte fratricide et pour bâtir ensemble une vaste communauté démocratique des peuples garantissant le respect de la personnalité algérienne.

Certain de traduire les aspirations légitimes des peuples d'Afrique Noire, confiant dans l'issue de la lutte victorieuse que le R.D.A. mène depuis 11 ans pour leur émancipation et pour la vaste communauté des peuples, excluant toute forme d'oppression, de discrimination raciale ou confessionnelle, le congrès s'engage tous ses militants, à quelque échelon qu'ils se trouvent à assumer avec foi et sérénité la tâche historique dévolue au Rassemblement Démocratique Africain .